

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNG  
Centre national de gestion des praticiens hospitaliers  
et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière

**Arrêté du 8 février 2013 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2008 portant nomination au sein du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière**

NOR : AFSN1330067A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique, et notamment son article 15 ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2008 modifié portant nomination au sein du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;

Vu la délibération n° 2010-06 du 28 avril 2010 modifiée portant organisation générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 24 janvier 2008 est ainsi rédigé :

« *Art. 3.* – Mme Annick VAN HERZELE est nommée en qualité de chef du département de gestion des directeurs de la fonction publique hospitalière. »

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 8 février 2013.

*La directrice générale  
du Centre national de gestion,  
D. TOUPILLIER*